

ROYAUME DE BELGIQUE  
Ministère des Colonies



KONINKRIJK BELGIË  
Ministerie van Koloniën

## BULLETIN AGRICOLE DU CONGO BELGE

### LANDBOUWKUNDIG TIJDSCHRIFT

VOOR

### BELGISCH - CONGO

VOL. XLIV N. 3



Congopresse-Photo DEHEYN.

Exposition de produits maraichers indigènes à Léopoldville.

## BULLETIN D'INFORMATION DE L'INEAC

## INFORMATIEBULLETIN VAN HET NILCO

VOL. II N. 3

JUN  
JUNI 1953

# Bulletin Agricole du Congo belge

## Landbouwkundig Tijdschrift voor Belgisch-Congo

**SOMMAIRE**

Vol. XLIV N° 3

JUN  
UNI 1953

**INHOUD**

	Pages/Blz.
<b>Articles originaux - Oorspronkelijke Artikelen</b>	
L'extraction, le fractionnement et le dosage de la matière humique du sol . . . . .	Frère HENNEBERT, Gr.-L., et LIVENS, P.-J. 453
La périodicité des pluies au Mayumbe et leur relation avec la production de cacao . . . . .	J.-R. MONTI 493
Kondo-Findo et Makore . . . . .	Ed. FRISON 511
Signification pédologique de la « Stone Line » . . . . .	G. WAEGEMANS 523
Les cultures potagères au Congo belge . . . . .	Raymond KROLL 533
Note sur quelques cultures fourragères au Katanga dans la région de Jadotville-Kolwezi et des Bianco . . . . .	Michel SZABUNIEWICZ 597
Au sujet de l'Ecthyma contagieux chez les moutons et les chèvres du nord-ouest du Ruanda et son traitement par la pénicilline . . . . .	D <sup>r</sup> J. MORTELMANS et J. VERCRUYSE 621
Trois années de vaccination antirabique des chiens à Stanleyville . . . . .	D <sup>r</sup> T.-J. WIKTOR 629
<b>Documentation officielle — Officiële Documentatie . . . . .</b>	<b>633</b>
<b>Notes et actualités — Nota's en Actualiteiten . . . . .</b>	<b>657</b>
<b>Bibliographie — Boekbespreking. . . . .</b>	<b>685</b>

# Bulletin d'information de l'INEAC

## Informatiebulletin van het NILCO

**SOMMAIRE**

Vol. II N° 3

JUN  
UNI 1953

**INHOUD**

	Pages/Blz.
L'importation de bétail pakistanais au Congo belge . . . . .	D <sup>r</sup> J. GILLAIN 139
De Veeteelt in Belgisch-Congo. — Invoer van Pakistaanse Rundveerassen . . . . .	180
L'amélioration de l'arachide à Gandajika . . . . .	E. DE PRETER 183
<b>Petites informations</b>	
Catalogue sommaire des plants et semences disponibles dans les stations de l'INEAC . . . . .	197

ROYAUME DE BELGIQUE  
Ministère des Colonies

KONINKRIJK BELGIË  
Ministerie van Koloniën

Direction de l'Agriculture, des Forêts,  
de l'Élevage et de la Colonisation

Directie van Landbouw, Bossen,  
Veeveelt en Kolonisatie

# Bulletin Agricole du Congo Belge

## Landbouwkundig Tijdschrift

voor Belgisch-Congo

VOL. XLIV

N<sup>o</sup> 3

JUN 1953

6 FASCICULES PAR AN  
NUMMERS PER JAAR



Congopresse-Photo DEHEYN.

**Exposition de produits maraîchers indigènes à Léopoldville.**

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
Place Royale, 7 - Bruxelles

REDACTIE EN ADMINISTRATIE  
Koninklijke Plaats, 7 - Brussel

Les indications fournies dans les articles paraissant dans le *Bulletin Agricole du Congo Belge* n'engagent pas la Rédaction et ne constituent pas nécessairement des conseils de sa part.

La reproduction des articles est autorisée à condition de mentionner sous le titre : Extrait du *Bulletin Agricole du Congo Belge*.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

De Redactie is niet aansprakelijk voor de aanwijzingen in de artikelen van het *Landbouwkundig Tijdschrift voor Belgisch-Congo*. Men beschouwe ze dus niet noodzakelijk als raadgevingen van harentwege.

Men mag artikelen uit het tijdschrift overnemen, mits men onderaan de titel vermeldt : Overgenomen uit het *Landbouwkundig Tijdschrift voor Belgisch-Congo*.

De niet opgenomen stukken worden niet teruggezonden.



# Trois années de vaccination antirabique des chiens à Stanleyville

PAR

le Dr T. J. WIKTOR

(Laboratoire Vétérinaire de Stanleyville).

---

Vers la fin de l'année 1949 on a pu observer, dans les différents points de la Colonie, une recrudescence de la rage.

Stanleyville n'a pas été épargné et le Service Vétérinaire a dû faire face à une grave épizootie dans la circonscription urbaine et dans les Centres Extra-Coutumiers.

La rage canine règne à Stanleyville à l'état épizootique avec des périodes d'accalmie étalées parfois sur plusieurs années.

Ce sont surtout les carnassiers sauvages et particulièrement les chacals qui constituent le réservoir du virus, et la propagation du contagé est facilitée par les nombreux déplacements en brousse des chiens qui accompagnent leur maître à la chasse.

Dans les Centres Extra-Coutumiers, la divagation des chiens est un fait notoire et en brousse il n'existe aucun contrôle possible des déplacements de ces animaux.

Le premier cas de rage chez un chien appartenant à un Européen a été diagnostiqué vers la fin du mois de septembre 1949.

Dans le courant du mois d'octobre, cinq nouveaux cas ont été relevés.

Des mesures de police sanitaire très sévères ont été appliquées. Les chiens divaguant en ville et dans les « Belges » (1) ont été abattus.

Au cours du mois de novembre, six cas chez des chiens appar-

---

(1) Ainsi sont dénommés les divers quartiers indigènes environnant la ville.

tenant à des Européens et six autres chez des chiens appartenant à des Congolais ont été signalés.

La situation devenait inquiétante : plusieurs dizaines de personnes mordues ou qui avaient été en contact avec des chiens enragés ont dû subir la vaccination antirabique préventive.

Comme les mesures de police sanitaire appliquées seules, même avec sévérité, ne semblaient pas pouvoir arrêter cette épizootie envahissante, nous avons cru bon de recourir à une vaccination générale de tous les chiens.

Les quantités de vaccin dont nous pouvions disposer à cette époque ne nous ont pas permis d'étendre immédiatement cette vaccination à tous les chiens. Nous avons donc commencé vers le 15 novembre 1949 à vacciner d'abord les chiens appartenant à des Européens, et dès que nous avons pu nous procurer de plus grandes quantités de vaccin, cette vaccination a été étendue aux chiens appartenant aux autochtones (ceci vers le 15 janvier 1950).

Nous avons pu vacciner ainsi 149 chiens d'Européens et environ 300 d'autochtones.

Nous avons utilisé le vaccin type FERNI aux doses de 10 cm<sup>3</sup> pour les chiens de moins de 10 kg et de 20 cm<sup>3</sup> pour les chiens de plus de 10 kg; ces doses étaient répétées 10 à 15 jours plus tard.

Le vaccin nous a été fourni, en partie par le Laboratoire Médical de Blukwa, et en partie par le Laboratoire Vétérinaire d'Elisabethville. Depuis 1951, nous utilisons uniquement le vaccin préparé au Laboratoire Vétérinaire de Stanleyville même.

Les heureux effets de cette intervention se sont déjà fait sentir un mois plus tard (soit fin novembre). Dans le courant du mois de décembre, nous n'avons plus relevé que cinq cas de rage et depuis le début du mois de janvier 1950 jusqu'à ce jour (soit fin 1952) *aucun des chiens vaccinés n'a présenté de symptômes de rage.*

Cependant, durant la même période, 16 cas étaient diagnostiqués chez des chiens non vaccinés.

Nous nous sommes alors demandé si vraiment la vaccination a fait s'arrêter l'épizootie ou si, tout simplement, elle s'était éteinte d'elle-même. Nous pensons pouvoir avancer que c'est réellement la vaccination qui l'a enrayée.

En effet, vers la mi-janvier 1950, un cas de rage fut constaté chez un chien appartenant à un Européen qui n'avait pas jugé utile de le faire vacciner en novembre 1949 et, le même mois, deux autres

cas furent enregistrés chez des chiens qui n'avaient pas été vaccinés et appartenait à des Congolais.

Pendant les mois de février, mars et avril 1950, nous diagnostiquons de nouveau cinq cas de rage, toujours chez des chiens non vaccinés.

Vers la fin de l'année 1950, 789 vaccinations avaient été effectuées.

Au cours de l'année 1951 six cas de rage sont de nouveau constatés, chez des chiens non vaccinés ou inconnus.

Au début de novembre 1951, un chien inconnu rôde en ville pendant plusieurs jours. Cet animal mord un enfant européen et sous nos yeux se bat avec deux autres chiens. Ces deux chiens sont blessés dans la bataille, dont un assez gravement à la lèvre inférieure. Tous deux avaient été vaccinés l'année précédente et, après l'accident subissent un nouveau traitement antirabique. A ce jour, ces deux animaux sont en parfait état de santé.

Quant au chien mordeur, il a été retrouvé paralysé trois jours plus tard dans un autre quartier de la ville et l'examen de son cerveau a permis de confirmer le diagnostic de rage. Il est fort probable que ce chien a mordu d'autres congénères. Une année s'est écoulée depuis, et aucun cas de rage n'a été signalé en ville, où tous les chiens, à quelques exceptions près, sont vaccinés périodiquement depuis trois ans.

La rage existe toujours dans les environs de Stanleyville et certains territoires, comme ceux de Basoko et Yahuma ont été très fortement atteints pendant l'année 1952. Aucune disposition légale tendant à empêcher ou à contrôler le transport de chiens par voie fluviale ne peut être opérante, un contrôle efficient étant matériellement impossible à réaliser. Nous savons pertinemment que même en pleine période d'épizootie, et malgré toutes les mesures édictées, tous les avis donnés, le trafic continue.

En conclusion, nous croyons pouvoir admettre que la vaccination préventive des chiens à Stanleyville, appliquée conjointement avec les mesures de police sanitaire, a pu arrêter une très grave épizootie de rage.

Il est, en outre, à signaler qu'à notre connaissance aucun accident n'a été provoqué par la vaccination chez les sujets traités.

Ces observations nous amènent à formuler une proposition : celle de rendre obligatoire la vaccination des chiens dans les centres urbains.

Cette mesure ne sera applicable que si elle est prise concurremment avec l'obligation préalable de l'immatriculation des chiens.

Cette immatriculation annuelle nous permettrait d'exercer un contrôle et nous faciliterait les opérations de vaccination qui pourraient avoir lieu au même moment.

Une médaille remise à cette occasion permettrait l'élimination systématique des chiens vagabonds et sans maître.

Le tableau qui suit résume l'incidence de la vaccination sur le nombre des cas de rage, depuis le 15 septembre 1949 jusqu'au 31 décembre 1952.

ANNEE	Cas de rage chez chiens non vaccinés		Cas de rage chez chiens vaccinés		Nombre de vacci- nations
	Européens	Congolais	Européens	Congolais	
1949 depuis 15.9 ..	17	6	—	—	149
1950 .....	2	7	—	—	189
1951 .....	3	3	—	—	534
1952 .....	—	1	—	—	321

Ces chiffres, lorsqu'il s'agit de chiens appartenant à des Européens, sont exacts. Le nombre de cas de rage chez les chiens appartenant à des Congolais est en réalité beaucoup plus élevé, car nous savons que rares sont les animaux malades ou les cadavres d'animaux morts qui sont présentés pour examen au Service Vétérinaire.

Nous devons signaler également que dans cette statistique nous ne mentionnons que les cas de rage diagnostiqués avec certitude. L'examen consiste dans la recherche des corpuscules de NEGRI et dans l'inoculation aux souris; ces deux examens effectués au Laboratoire Médical de Stanleyville, le sont également, depuis novembre 1951, au Laboratoire Vétérinaire où nous inoculons des lapins au lieu de souris.

Au début de l'année 1953 deux nouveaux cas de rage ont été constatés chez les chiens non vaccinés. Les mesures de police sanitaire et une rapide vaccination de tous les chiens dans un rayon de 15 km autour de la ville (1.600 chiens vaccinés) a permis encore une fois de circonscire et de réduire le foyer.